

Mairie de Lisses  
 Information Jeunesse  
 2 rue Thirouin 91090 Lisses  
 Tél. 01 69 91 09 43  
 pij@ville-lisses.fr

## FICHE D'INSCRIPTION PARENTS

Date d'inscription : .....

### DEMANDEUR

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél 1 : ..... Portable 1 : .....

Mail 1 : .....

Tél 2 : ..... Portable 2 : .....

Mail 2 : .....

Nombre d'enfants : ..... Ages : .....

### TYPE DE GARDE

Régulière       Occasionnelle

### SOUHAITS

Périodes scolaires	L	M	M	J	V
Avant 8h30					
8h30-11h30					
11h30-13h30					
13h30-16h30					
16h30-18h					
Après 18h					
Après 22h					

Vacances scolaires	L	M	M	J	V
Avant 8h30					
8h30-11h30					
11h30-13h30					
13h30-16h30					
16h30-18h					
Après 18h					
Après 22h					

Week-ends Jours fériés	S	D	JF
Avant 8h30			
8h30-11h30			
11h30-13h30			
13h30-16h30			
16h30-18h			
Après 18h			
Après 22h			

## Description des tâches

.....

**Souhaiteriez-vous de l'aide aux devoirs ?**     oui     non

Pour quel(s) niveau(x) scolaire(s) : .....

**Souhaiteriez-vous du soutien scolaire ?**     oui     non

Pour quelle matière : .....

**Souhaiteriez-vous une personne véhiculée ?**     oui     non

**Souhaiteriez-vous une personne avec un BAFA ?**     oui     non

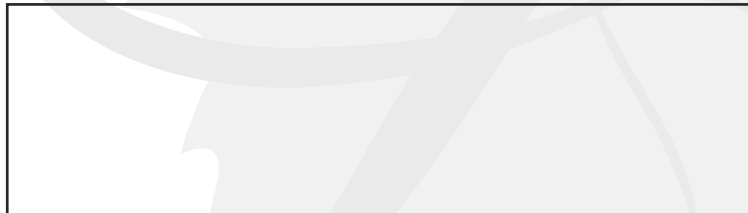
**Souhaiteriez-vous une personne ayant la formation baby-sitting ?**     oui     non

**Je certifie les informations ci-dessus exactes et reconnais avoir pris connaissance de la décharge, de la charte et du règlement général sur la protection des données ci-joints.**

Nom : ..... Prénom : .....

Fait à : ..... Le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



## FORMULAIRE DE DECHARGE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

- Le réseau baby-sitting, proposé par l'Information Jeunesse, est un service entièrement gratuit de mise en relation entre parents et jeunes recherchant un job de baby-sitter ;
- L'IJ n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes gens, aucun contrat ne liant l'Information Jeunesse à ces derniers ; par conséquent, le personnel de la Maison de la jeunesse n'effectuera aucune sélection parmi les candidatures ;
- C'est aux parents et aux baby-sitters de se mettre d'accord sur les termes du contrat et de s'y tenir. L'IJ n'intervient dans aucune de ces étapes. Toute autre tâche devra faire l'objet d'une entente préalable avec le ou la baby-sitter ;
- Tout litige intervenant entre parents et baby-sitters devra être réglé directement entre les deux parties concernées ;
- L'IJ est dégagé de toute responsabilité en cas de problème entre parents et baby-sitters.

Je soussigné(e) .....  
déclare avoir pris connaissance des conditions citées ci-dessus.

Fait à : ..... Le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)